



Direction
Départementale
des Territoires

Doubs

Connaissance,
Aménagement des
Territoires,
Urbanisme

Unité
Planification

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE
PIERREFONTAINE-VERCEL

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
VALANT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

PORTER À CONNAISSANCE
COMPLÉMENTAIRE

Avril 2017

SOMMAIRE

PRISE EN COMPTE DES RISQUES	page 4
Le risque lié au transport d'hydrocarbures liquides	page 4
Le risque minier	page 5
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE	page 6
Les mesures de protection et les inventaires	page 6
• Natura 2000 et les évaluations environnementales	page 6
La ressource en eau	page 8
ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES	page 9
L'ACTIVITE	page 10
L'activité économique du territoire	page 10
La situation de l'emploi	page 12

PRISE EN COMPTE DES RISQUES

Les parties précédentes sont insérées dans le PAC de février 2017

6. LE RISQUE LIE AU TRANSPORT D'HYDROCARBURES LIQUIDES

Le territoire de la communauté de communes est traversé par des canalisations de transport d'hydrocarbures SFPLJ ou impactées par leurs bandes d'effets.

Zone de dangers des canalisations:- ELS: Effets létaux significatifs -PEL: Premiers effets létaux -IRE: effets irréversibles

Commune	Canalisations	DN	Traversée	PMS (bar)	ELS (m)	PEL (m)	IRE (m)
AVOUDREY	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
EPENOY	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
ETALANS	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
ETRAY	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
FALLERANS	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
FLANGEBOUCHE	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
FOURNET LUISANS (hameau LE LUISANS)	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
LONGEMAISSON	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
ORCHAMPS VENNES	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
PASSONFONTAINE	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
RANVIECHAUX	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260
VERNIERFONTAINE	SPLJ	406	OUI	90	160	210	260

7. LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

(Partie insérée dans le PAC de février 2017)

8. LE RISQUE MINIER

La communauté de communes est concernée par le risque minier :

Nom_Commune	Num_Site	Exploitation minière				Etude réalisée
		Nom Site ou titre miniers	Nature	Résultat scanning 2008	Minières étudiées	
FLANGÉBOUCHE	25SM0022	GRAND-DENIS	Concession	B1	Non	NON
HAUTEPIERRE-LE-CHATELET	25SM0047	MOLTHIER	Concession	A	Non	NON
LONGEMAISSON	25SM0022	GRAND-DENIS	Concession	B1	Non	NON
MAGNY-CHATELARD	25SM0011	BOIS DES CHARMOIS ET EN DEVERS MONT; MINE D'AÏSSEY	Hors Titre	B3	Non	NON
ORCHAMPS-VENNES	25SM0022	GRAND-DENIS	Concession	B1	Non	NON

B1 : Titre à risque potentiel mouvements de terrain mais non prioritaire, niveau de vigilance 1

B3: Titre à risque potentiel mouvements de terrain mais non prioritaire, niveau de vigilance 3

A : Titre sans risque de mouvements de terrain

Cf. Rapport GEODERIS N2008/014DE de juin 2008

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

Les parties précédentes sont insérées dans le PAC de février 2017

3. LES MESURES DE PROTECTION ET LES INVENTAIRES

3.1. NATURA 2000 et évaluation environnementale

Hors des quelques ZNIEFF et zonages de protection réglementaires intéressant ce territoire du PLUi, d'autres espaces présentent certainement des enjeux naturels forts et demeurent à cette date méconnus.

*Ainsi par exemple, **quelques zones humides à caractère tourbeux** sont présentes au sein de ce plateau. Certaines situées à Passonfontaine, Longemaison, Brémondans, Epenouse, Germerfontaine, **Gonsans**, Laviron, Domprel, Landresse, Pierrefontaine-les-Varans, Vennes, Verrières du Gros Bois, Valdahon, Chevigney-les-Vercel, Chaux les Passavant, Magny-Chatelard **ont une importance majeure à l'échelle régionale et nationale, pour certaines espèces de faune, en situation de conservation très défavorable.** Une partie de ces zones, bénéficiant néanmoins d'une protection légale indirecte du fait des espèces qu'elles abritent, ne sont pas intégrées actuellement au réseau des ZNIEFF et des espaces protégées.*

La présence d'espèces animales et végétales protégées légalement ne se limite pas, au sein de ce territoire, à des zones naturelles éloignées des pôles déjà urbanisés ou à des secteurs dont l'usage actuel éloignerait spontanément les velléités d'ouverture à l'urbanisation, telles que les forêts communales.

De ce fait, les dispositions récemment entrées en vigueur de l'article L425-15 du code de l'urbanisme, qui emportent le caractère non exécutoire des autorisations d'urbanisme dès lors que les projets et leurs emprises sont concernées par l'application du régime de protection légale de la faune et de la flore, doivent fortement orienter la construction de ce PLUi.

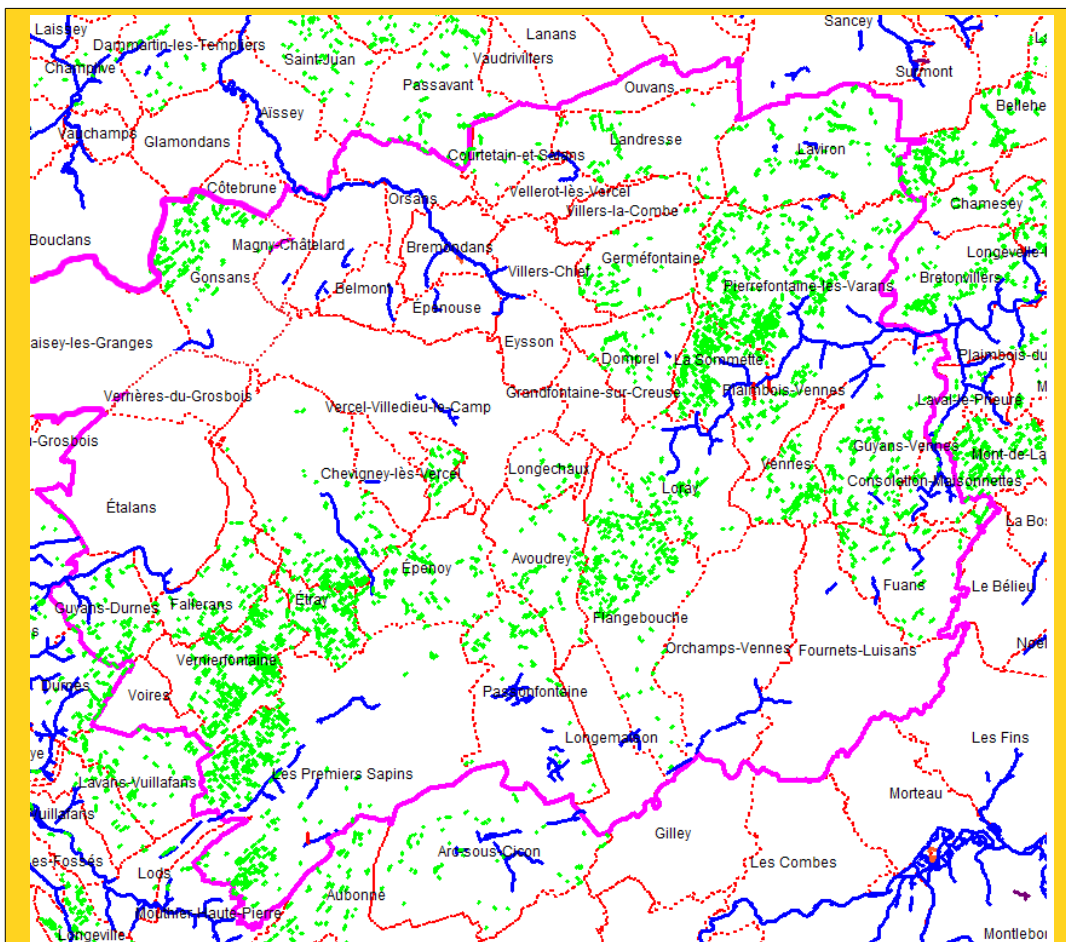
*A titre d'illustration, la présence de la Gagée jaune (*Gagea lutea*), sorte de petite tulipe jaune printanière poussant au pied de certaines haies, et largement présente dans le bourg lâche de la commune d'ETRAY par exemple, met en évidence le caractère impératif d'investigations naturalistes soigneuses, en période adaptée, pour les zones qui seront ouvertes à la constructibilité ou confirmées dans cette qualité par le PLUi. (complément de la page 88 du PAC)*

*Il existe **une très forte interaction entre le territoire du projet de PLUi et les sites Natura 2000** :*

- ce territoire du PLUi constitue une part très significative du bassin versant du Dessoubre, de la Réverotte et, dans une mesure à peine moindre, de la Loue.*
- il rassemble probablement la part prépondérante des surfaces urbanisées des bassins versants directs de ces deux sites Natura 2000, essentiellement ruraux, forestiers et agricoles.*
- il concerne également la source de l'Audeux et une part importante de son bassin versant hydrogéologique, qui irrigue ensuite le site de la Moyenne Vallée du Doubs. **Le bassin versant du Doubs est aussi sous influence semi-directe de ce territoire du fait des liaisons hydrogéologiques existantes entre les communes de Gonsans, Naisey-les-Granges et le Doubs, par l'intermédiaire du karst et des ruisseaux du Gour et du Voizot (traçages hydrogéologiques accessibles en données publiques)**(complément de la page 90 du PAC).*

Les études du PLUi devront s'attacher à la bonne prise en compte des continuités écologiques terrestres, avec nombre de sites à enjeux sur le plan naturel (incluant les enjeux d'intérêt européen).

Ces enjeux de continuité écologique peuvent être facilement mis en évidence en examinant le réseau de haies. (voir au chapitre protection de l'environnement et du patrimoine)



Le territoire du PLU (délimité en mauve) avec le réseau hydrographique principal (en bleu) et une partie du réseau de haies présentes en 2010 au sein des communes (NB : numérisation partielle : les communes apparaissant sans haies n'ont pas fait l'objet de ce travail mais possèdent aussi beaucoup de haies).

↳ Voir annexe : Campagne 2015 sur les haies

5. LA RESSOURCE EN EAU

▪ Alimentation en Eau Potable (AEP) :

Le périmètre de protection éloigné du captage d'Arcier impacte une partie de la commune de Naisey-les-Granges.

L'un des captages alimentant la commune d'Epenoy ne bénéficie pas encore de périmètres de protection approuvés. La procédure doit être poursuivie par la commune pour aboutir à une DUP juridiquement applicable.

▪ Ressources stratégiques :

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

En matière d'assainissement, le PLUi valant SCOT devra rappeler les compétences en matière d'assainissement collectif (collecte, transport et traitement) et en matière d'assainissement non-collectif (SPANC).

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité, de quantité et de protection définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Ils doivent également être compatibles avec le SAGE Haute-Loue/Haut-Doubs qui couvre une bonne partie du territoire du projet.

Enfin, les zonages réglementaires d'assainissement seront recensés et joints.

En matière d'assainissement collectif :

Les équipements seront décrits sommairement ainsi que leur capacité à recevoir des charges plus importantes du fait de l'accueil de nouvelles populations.

Ces éléments sont disponibles auprès des collectivités compétentes. Les zonages d'assainissement sont notamment disponibles auprès des communes.

Sur le territoire concerné, le régime juridique très largement majoritaire est l'assainissement collectif.

Le parc est composé de trois gros STEU (Pierrefontaine les Varans, Valdahon et Vercel) et de presque 40 unités moyennes (<2000) dont la plupart sont très petites. Le tableau ci-dessous donne la situation schématique fin 2015.

ex-Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont – ancien SDCI – communes ayant rejoint la CCPV au 01/01/2017

COMMUNE	Compétence AC	Compétence SPANC	Commentaire
GONSANS	Commune / agglo de GONSANS	Commune avec délégation en groupement de commande à Com CoM VA	
NAISEY-LES-GRANGES	Commune / agglo de NAISEY-LES-GRANGES	Syndicat intercommunal du Gour	

Les 45 autres communes sont répertoriées dans le PAC de février 2017

L'ACTIVITE

1. L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

▪ **Tourisme :**

Il existe un enjeu touristique autour de la valorisation du site de Val de Consolation.

▪ **Commerce-artisanat :**

Une opération FISAC est en cours (106 900 € de FISAC pour un coût total d'opération de 900 000 €) portant sur des travaux de réaménagement de la ville d'Orchamps-Vennes, de la signalétique commerciale et des travaux de modernisation des commerces sur l'ensemble du Pays de Pierrefontaine-Vercel.

Plus de la moitié de ce territoire (à l'est de Bremondans et Vercel) est en ZRR, ainsi que Nods et 3 communes environnantes (Chasnans, Vanclans et Rantechaux)

▪ **Transfrontalier :**

Le Pays de Pierrefontaine-Vercel est implanté sur une zone où l'influence de la Suisse est prédominante, notamment par l'ampleur du travail frontalier (230 km de frontière partagée avec la Suisse et l'ex Franche-Comté et 31 000 travailleurs frontaliers de l'ex Franche-Comté en 2014). La CTJ (présidée à la fois par la Préfète de Région, la Présidente de la Région BFC et le Président d'Arc Jurassien, regroupant les 4 cantons suisses situés à la frontière) a développé, en complément d'Interreg, un financement des petits projets locaux visant à encourager des associations locales à nouer des relations et/ou à collaborer avec des structures suisses et ainsi à dynamiser par des actions de petite taille la zone frontalière de l'Arc Jurassien (plus d'information sur le site du CTJ : <http://www.conference-transjurassienne.org/qui-sommes-nous/nos-priorites/le-vivre-ensemble/le-fonds-ctj-de-soutien-aux-petits-projets-transfrontaliers.html>).

▪ **Industries :**

la société de maroquinerie SIS

L'implantation et le développement de la société de maroquinerie SIS, en 2012, contribue également fortement au dynamisme économique de la ville puisque cette entreprise a créé 350 emplois à Valdahon. Il s'agit d'emplois durables, avec une volonté forte de fidéliser le personnel qui se traduit notamment par la création d'une crèche, d'un restaurant et d'une salle de sport au sein de l'entreprise.

SIS est une entreprise particulièrement dynamique, positionnée sur un secteur porteur : la sous-traitance en maroquinerie pour les grandes marques de luxe. Elle poursuit sa croissance à un rythme soutenu, avec le recrutement et la formation d'environ 80 salariés chaque année, sur Valdahon, mais son site historique d'Avoudrey, qui – avec plus de 300 salariés - est aujourd'hui saturé. C'est pourquoi l'entreprise vient de démarrer un projet de construction sur un nouveau site, toujours sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel, au cœur du village d'Etalans. Ce bâtiment doit accueillir à terme près de 250 salariés. Par ailleurs, un autre projet de construction (confidentiel) serait également à l'étude, sur la Commune d'Avoudrey. Au 3ème trimestre 2016, la société SIS emploie sur l'ensemble des sites 650 salariés.

Outre Valdahon, les communes les plus dynamiques en termes économiques sur ce territoire sont : Etalans, Avoudrey, Pierrefontaine-Les-Varans, Vercel-Villedieu-le-Camp, Orchamps-Vennes et Fournets-Luisans.

La zone d'activités de la Croix de Pierre :

La commune d'Etalans, avec la création de sa zone d'activités de la Croix de Pierre, a attiré de belles entreprises comme Charm'Ossatures (maisons à ossature bois), Vérandas Rêve, Lombardot Cuisines et Bains, Dornier (aliments pour bétail), Simon Agencement, ou plus récemment, Vieille Matériaux.

Les activités liées à l'agriculture et à la forêt :

Outre les **nombreux exploitants forestiers** recensés sur le territoire (à Nods, Pierrefontaine, Fournets-Luisans, Flangebouche ...), on trouve beaucoup d'entreprises de première et deuxième transformations du bois comme par exemple :

à Fournets-Luisans

RDH PRODUCTION (42 salariés, 12 M€ de chiffre d'affaires)

USIBOIS DU DOUBS (23 salariés – 3,5 M€ de CA)

SARL MYOTTE DUQUET OSSATURE BOIS (21 salariés et 3,4 M€ de CA)

COOPERATIVE DE CONSTRUCTION BOIS (2 M€ de CA)

à Valdahon

MAISONS GARDAVAUD (25 salariés – 9 M€ de CA)

SCIERIE DU GROS CHENE (2 M€ de CA),

à Etalans

CHARM'OSSATURE (25 salariés – 3 M€ de CA) à

à Vercel

ACDF Industrie (Aux Charpentiers De France – 12 salariés – 3,2 M€)

et plusieurs artisans menuisiers et charpentiers

à Orchamps-Vennes

YVES BOILLOD (maisons à ossature bois - 4,3 M€ de CA)

SCIERIE BERTIN JURASCIAGES (7 M€ de CA)

MEUBLES BERTIN (50 salariés – 9 M€ de CA)

L'agriculture génère aussi beaucoup d'activités dérivées, la plus importante étant notamment la production de fromages avec des fromageries dans les villages (Etalans, Avoudrey, Flangebouche ...).

à Vercel

FROMAGERIE DU VERCELLOIS (Groupe Ermitage, 20 salariés)

SOCIETE FROMAGERE DE VERCEL (groupe Lactalis – 110 salariés)

COOPERATIVE DE FROMAGERIE DE VERCEL,

qui font de Vercel, le premier producteur mondial d'Emmental et de Comté.

à Pierrefontaine-les-Varans

SERMAP (Société d'Etude et de Réalisation de Matériel Agricole de Pierrefontaine – 70 salariés – 11,4 M€ de CA) qui conçoit, fabrique et commercialise en France et à l'export des matériels d'entretien des étables.

à Valdahon

ALLIANCE BETAÏL (commerce de bétail ; 14 M€ de CA)

l'abattoir des ELEVEURS DE LA CHEVILLOTTE (50 salariés ; 50 M€)

des négociants en matériels agricoles comme CHAYS FRERES (20 salariés – 21 M€ de CA) et

AGRI 25 (6 salariés – 3,1 M€)

à Orchamps-Vennes

les ETS PETIT (20 salariés – 7 M€)

A l'exception de SIS et SERMAP, mentionnées plus haut, ou de FM INDUSTRIES à Vercel (fabrication de pièces métalliques pour le luxe : maroquinerie, horlogerie, bijouterie ; 95 salariés – 28,5 M€ de CA), **les entreprises industrielles sont peu nombreuses sur le territoire et souvent de petite taille :**

GRESSET & ASSOCIES aux Premiers Sapins (mécanique de précision – 49 salariés – 5,3 M€),

DEVILLERS à Landresse (chaudronnerie serrurerie industrielle ; 40 salariés - 4,8 M€), PAGET à Orchamps-Vennes (mécanique industrielle – 33 salariés – 6,9 M€)

MASTER PLAST à Valdahon (injection plastique ; 23 salariés ; 2 M€ de CA), DREZET R & H à Flangebouche (mécanique de précision ; 12 salariés – 1,3 M€ de CA).

A Orchamps-Vennes, une manufacture de bracelet-montre de luxe, créations JC Perrin (effectif 40 personnes sur le site), vient d'être labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant par l'Institut Supérieur des Métiers.

2. LES IMMEUBLES MILITAIRES

(Partie insérée dans le PAC de février 2017)

3. LA SITUATION DE L'EMPLOI

Comme illustré dans le paragraphe précédent, les activités principales des entreprises sur ce périmètre sont l'agriculture et l'industrie. 54% des demandeurs d'emploi (catégorie ABC – Source Pôle Emploi-Dares –décembre 2016) sont des employés et 27 % sont des ouvriers.

4 secteurs d'activités représentent près de 35% de l'activité salariée sur ce territoire au 31/12/2013 (source INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif):

l'industrie du cuir et de la chaussure (9.9 %), les travaux de construction spécialisés (9.3 %), les industries alimentaires (8.7 %) et le commerce de détail (7.4 %).

Entre 2010 et 2013, le nombre de structures créant de l'activité a augmenté de +5.2 % (2163 établissements en 2013) avec un nombre de salariés en augmentation de +5.5 %. 23 % de ces établissements sont des TPE (- de 10 salariés) et 0.3 % emploient plus de 50 salariés. (Source INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif 2013)

Ces structures ont un effectif salarié de 5163 personnes. L'emploi dans le secteur du commerce et services (31.2 %) et de l'industrie (31 %) y est prédominant sur ce territoire. (Source INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif 2013)

Malgré un relatif dynamisme économique, **la situation en matière de demande d'emploi est préoccupante sur la communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel** avec +4 % de personnes en recherche active d'emploi (catégories ABC) dont +3.5 % de jeunes entre décembre 2015 et décembre 2016 (Source Pôle Emploi – Dares) alors que sur la même période l'évolution est de -1.5 % dans le Doubs et -1.7 % en Bourgogne Franche-Comté. (Source STMT-Pôle emploi, DARES)

De même, **l'augmentation du chômage de longue durée est importante : +5.8 %** (Source Nostra – catégorie ABC de demandeurs d'emploi en fin de mois entre décembre 2015 et décembre 2016) au regard des données départementales du Doubs : -7.7% et régionales BFC (-4.7 %) où, pour les mêmes catégories, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée est en recul. (source STMT-Pôle emploi, DARES)

À noter une évolution de +16 % de personnes sans emploi et n'en recherchant pas entre décembre 2015 et décembre 2016. (Source Pôle Emploi-Dares –décembre 2016)

L'évolution en matière de l'emploi ne semble pas suivre la même évolution que celle des entreprises du secteur. Cet écart d'une certaine partie de la population vis-à-vis du monde du travail mériterait une étude plus approfondie afin de pouvoir en limiter les conséquences à moyen et long termes.

Cela est sans doute à mettre en relation avec les données du recensement général avec entre 2008 et 2013, une évolution positive de + 13%, un taux de chômage ayant progressé de +37% (passé de 591 à 811). (Source INSEE)

↳ Voir annexe : Tableaux des statistiques liées à l'emploi et au marché du travail sur la communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel.

ANNEXES